

Comptes & bilan 2020 – note de la fiduciaire BACOFISC -

Pour une lecture plus aisée du bilan, vous trouverez ci-dessous mes observations/commentaires sur certains postes représentatifs et sur les variations les plus significatives.

Postes de l'actif du bilan

- a. Créances commerciales : le montant des déclarations de créance impayées au 31 décembre 2020 s'élève à 264.877€, soit le double du montant des créances ouvertes au 31 décembre 2019. Ces créances concernent principalement la Province du Brabant Wallon pour un montant de 185.468€ et la Région Wallonne pour un montant de 68.604€.
- b. Produits à recevoir : il s'agit des déclarations de créances établies début 2021, couvrant les dépenses du 4^{ème} trimestre 2020.
- c. Créances douteuses : il s'agit d'une créance des années 2014-2015 pour le client Altitude 150. Le risque de non recouvrement étant relativement important, une réduction de valeur correspondant au montant total de la créance (montant hors TVA) a été comptabilisée. Si malgré les différentes démarches entreprises, cette créance est définitivement perdue, il conviendra comptablement de l'annuler et de la transférer dans un compte de moins-value sur créances commerciales.
- d. Valeurs disponibles : au 31 décembre, votre compte bancaire présentait un solde négatif de 49.039€. Ce montant se retrouve à présent au passif du bilan, car il s'agit d'une dette de l'ASBL vis-à-vis de la banque.
- e. Charges à reporter : il s'agit d'avis d'échéances d'assurance établis fin 2020 qui concernent une période de couverture en 2021.
- f. Produits acquis : il s'agit de subventions du fonds 4S pour des formations intervenues et prises en charges en 2020, du paiement intervenu en 2021 par le Forem pour le congé-éducation et du solde de la prime de compensation Onss-Corona.

Postes du passif du bilan

- a. Dettes en compte courant : comme mentionné ci-avant, il s'agit du solde du compte bancaire au 31 décembre 2020.
- b. Fournisseurs : au 31 décembre, l'ASBL était redevable d'une somme totale de 187.890€ envers les différents fournisseurs. Ce solde est constitué entre autres, par la déclaration de créance émise par la Ville de Jodoigne, dans le cadre du projet « Pierres, Patrimoine et Histoire en Hesbaye brabançonne », qui a été « refacturée » à la Province, pour le même montant, à savoir 152.413€.
- c. Factures à recevoir : il s'agit de factures reçues début 2021, qui concernent l'année 2020. Ce montant de 7.427€ regroupe le solde de l'Onss du 4^{ème} trimestre 2020 ainsi que la facture de régularisation d'Eneco.
- d. Cautions reçues en numéraire : il s'agit des cautions payées par Mr Guillaume Russo, Mr Jérôme Vanstappen et Mr Hadrien Nuydt.
- e. Comptes de régularisation : la variation dans le compte des produits à reporter – Part communale correspond à l'affectation du bénéfice de l'année 2020, soit 3.563,75€.

Compte de résultat

- a. Autres produits d'exploitation : ce poste connaît une légère diminution de 4.037€, qui concerne principalement les recettes liées aux animations et autres, suite à la crise Covid-19. Le compte 74100 – Refacturations diverses est également en diminution, mais ce compte doit être mis en concordance avec le compte 6180 – Frais refacturés, qui lui aussi est en diminution.

- b. Services et biens divers : de manière générale, les frais sont en diminution de 63.880€ par rapport à 2019. La variation la plus significative se retrouve dans le compte 6180 – Frais refacturés, qui, comme indiqué au point précédent, doit être mis en relation avec le compte 74100 – Refacturations diverses. D’autres variations sont également constatées dans les comptes de communication, frais d’acquisition de compétences, honoraires tiers, consultances,
- c. Frais de personnel : si je m’en réfère au bilan social, l’effectif est resté plus ou moins similaire : en 2019, 8,21 équivalents temps plein et 8,30 équivalents temps plein en 2020. Cependant, la rémunération brute a augmenté de 58.238€ par rapport à l’année précédente. L’ons patronale a diminué et cette diminution s’explique principalement par la prime de compensation – Covid 19. Cette prime compensatoire représente un montant de 10.567€.
- d. Charges financières : le montant de 3.389€ correspond aux frais et intérêts calculés sur le solde négatif du compte bancaire fin 2020. Un montant de 300€ vous a également été porté en compte par la banque pour un dossier de crédit. De quel crédit s’agit-il ?

Les comptes de l’année 2020 se clôturent avec un bénéfice de 3.563,75€ qui a été reporté dans les parts communales.